



Palézieux, le 20 avril 2010

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de Palézieux, se référant à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum communal, porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 15 avril 2010, le Conseil communal a décidé :

### Préavis municipal 01/10

concernant un crédit pour l'étude de la 3<sup>ème</sup> étape de la réfection de la route de la « Rue de la Gare »

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude de la réfection de la troisième étape de la route de la « Rue de la Gare » ;
2. de lui accorder le crédit de fr. 22'000.-- pour financer ce projet ;
3. de l'autoriser à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale ;
4. de l'autoriser le cas échéant à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

### Préavis municipal 02/10

concernant un crédit d'étude pour l'aménagement d'un trottoir à la « Grand-Rue »

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude de la création d'un trottoir à la « Grand-Rue » ;
2. de lui accorder à cet effet un crédit de fr. 6'500.-- ;
3. de l'autoriser à financer ce montant avec les liquidités de la caisse communale ;
4. de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

### Préavis municipal 03/10

concernant un crédit d'étude pour la réfection de la « Rue du Carroz »

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude de la réfection de la route de la « Rue du Carroz » ;
2. de lui accorder à cet effet un crédit de fr. 17'500.-- ;
3. de l'autoriser à financer ce montant avec les liquidités de la caisse communale ;
4. de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

Commune de Palézieux  
Maison de commune  
1607 Palézieux





Commune de Palézieux

Maison de commune  
1607 Palézieux



**Préavis municipal 04/10**

**concernant un crédit d'étude pour la réfection de l'Auberge communale**

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude de la réfection de l'Auberge communale ;
2. de lui accorder à cet effet un crédit de fr. 24'000.-- ;
3. de l'autoriser à financer ce montant avec les liquidités de la caisse communale ;
4. de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

**Préavis municipal 05/10**

**concernant un crédit pour la réfection du trottoir de la « Route de Bossonens »**

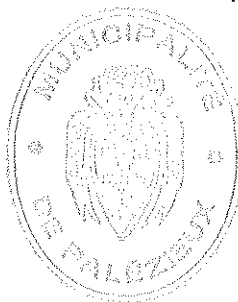
1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection du trottoir de la « Route de Bossonens » ;
2. de lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 117'000.-- ;
3. de l'autoriser à financer ce montant avec les liquidités de la caisse communale ;
4. de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

Les électeurs peuvent consulter le texte de cette décision auprès du Bureau du Conseil communal ou au Greffe municipal et y déposer aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au 10 mai 2010 inclusivement.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Christian Bays



Le Secrétaire :

Jean-Daniel Graz